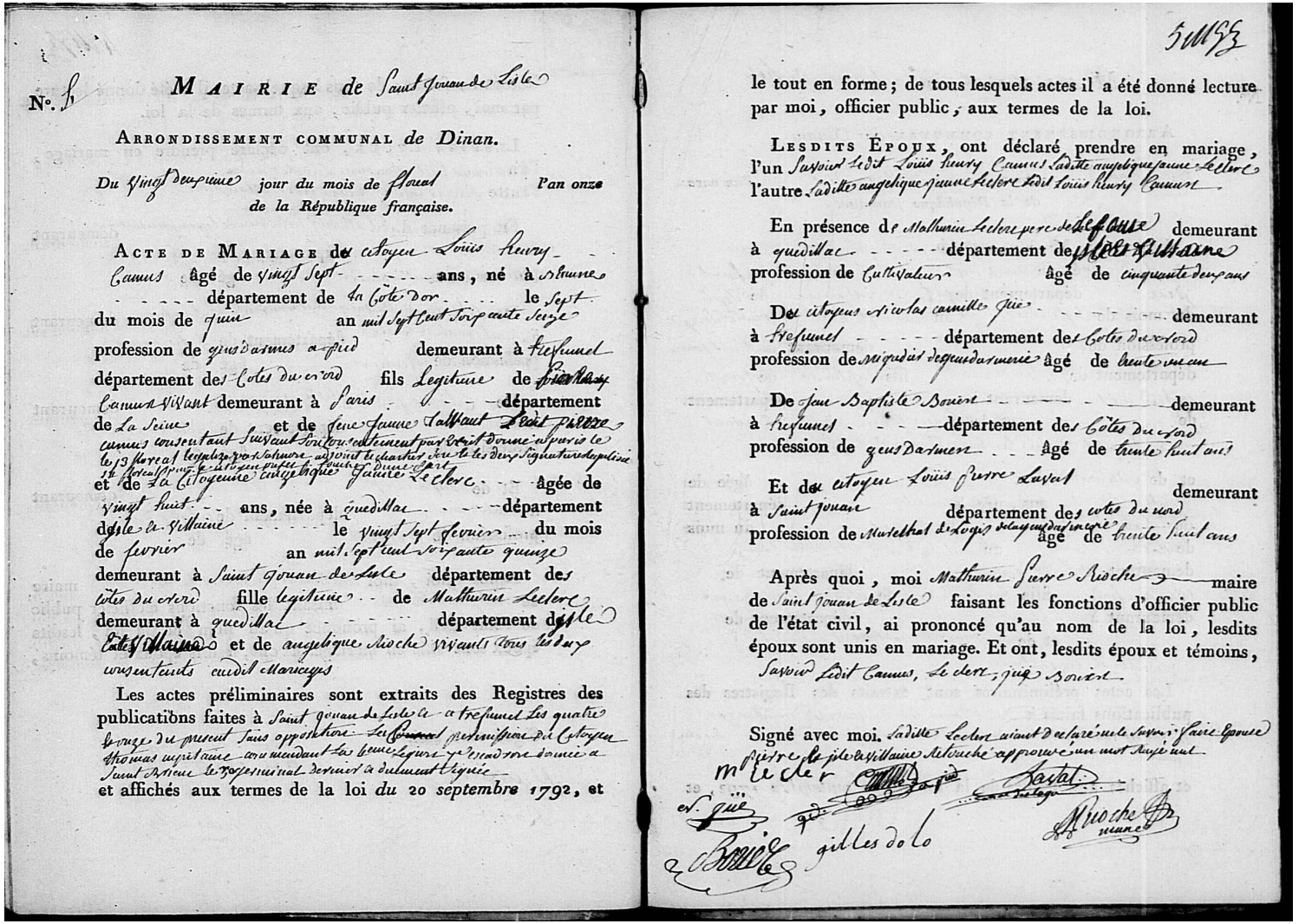

N°. 5

MAIRIE de Saint Jouan de Lisle

ARRONDISSEMENT COMMUNAL de Dinan.

Du vingt deuxième jour du mois de floreal de la République française. l'an onze

ACTE DE MARIAGE de citoyen Louis henry Camus âgé de vingt Sept ans, né à Semur département de la Côte Dor le Sept du mois de juin an mil Sept cent Soixante Seize profession de gens d'armes a pied demeurant à Fresnel département des Cotes du nord fils Legitime de [illegible] Camus vivant demeurant à Paris département de La Seine et de feue Jeanne Gallard dite pierre Camus consentant suivant soit ou et ratifiant par acte donné a paris le 13 floreal l'an onze par devant notaire soussigné joint et demeurant dans les deux Signatures duplicata du floreal [illegible] et de la Citoyenne Catherine Angelique Jeanne Le clerc âgée de vingt huit ans, née à quedillac département de Isle et Villaine le vingt Sept fevrier du mois de fevrier an mil. Sept cent soixante quinze demeurant à Saint jouan des Isle département des Cotes du nord fille legitime de Mathurin Leclerc demeurant à quedillac département de Isle et Villaine et de angelique Nioche vivants tous les deux consentants suivant marcheys

Les actes préliminaires sont extraits des Registres des publications faites à Saint jouan de Isle le a fresnel les quatre dimanches du present mois sans opposition. Le Commissaire de la Citoyen Thomas capitaine ayant demandé les bans le second a donné a Saint Brieuc le Procureur dernier a dument signifié et affichés aux termes de la loi du 20 septembre 1792, et

5MI53

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, officier public, aux termes de la loi.

LESDITS ÉPOUX, ont déclaré prendre en mariage, l'un Sassoir ledit Louis henry Camus ladite angelique jeanne Leclerc l'autre ladite angelique jeanne Leclerc ledit Louis henry Camus

En présence de Mathurin Leclerc pere de la future demeurant à quedillac département de Isle et Villaine profession de Cultivateur âgé de cinquante deux ans

De citoyen Nicolas camille Guie demeurant à fresnel département des Cotes du nord profession de marechal des gendarmerie âgé de trente neuf ans

De jean Baptiste Boisse demeurant à fresnel département des Cotes du nord profession de gens d'armes âgé de trente huit ans

Et de citoyen Louis Pierre Lavet demeurant à Saint jouan département des cotes du nord profession de Marechal de Logis de la gendarmerie âgé de trente huit ans

Après quoi, moi Mathurin Pierre Nioche maire de Saint jouan de Isle faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont, lesdits époux et témoins, Sassoir Ledit Camus, Le clerc, jug Boisse

Signé avec moi. ladite Leclerc ainsi declaré ne Sassoir faire Epouse Pierre de Isle et Villaine Nioche approuvé un mot rayé nul

Mlle Le clerc ... Camus ... Lavet ... Nioche maire

et que ... gille de la ...

Informations liées à l'image.

Cote :	5MiEC1576
Lieu :	Saint-Jouan-de-l'Isle
Période :	1793 - 1869

Commentaire.

Mariage 1803 (St-Jouan-de-l'Isle) CAMUSLouis Henri et LECLERC Angélique Jeanne
AD22, St-Jouan-de-l'Isle M 1793-1869, vue 37/506

Propriété du Conseil général des Côtes-d'Armor. Reproduction strictement réservée à l'usage privé du copiste et non destinée à une utilisation collective. Pour tout autre usage, contacter le Conseil général des Côtes-d'Armor.